

OPTION

Ouvrier / Ouvrière en entretien du bâtiment et de son environnement (art.45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'ouvrier d'entretien est chargé des réparations, de l'entretien et de la maintenance élémentaire du matériel et des outils, des installations (bâtiments, locaux, abords, extérieurs), selon un cahier des charges établi par un responsable hiérarchique. Il participe à la sécurité en assurant les réparations dans les limites de ses compétences, informe son supérieur du résultat de ses observations. Il travaille dans le respect de la vie sociale des utilisateurs/bénéficiaires, des règles d'ergonomie et de sécurité.

Objectifs :

- Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.
- Participer à des travaux de montage ou de démontage de mobilier de bureau.
- Participer à la mise en place logistique des infrastructures intérieures et extérieures.
- Assurer des travaux d'entretien de peinture intérieure et/ou extérieure, de réparations simples sur des menuiseries intérieures et/ou extérieures, sur des éléments de maçonnerie et d'horticulture.
- Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.

LIEU DE LA FORMATION

Site : Athénée Provinciale de Leuze (A.P.L.)

GRILLE HORAIRE**FORMATION COMMUNE**

Formation littéraire, humaine et sociale

Formation scientifique et socioéconomique

FORMATION SPECIFIQUES

Cours techniques et pratiques professionnels lié au métier

Sous total : 15 heures**TRAVAIL EN ENTREPRISE****Sous total : 24 heures****Total : 39 heures****C.E.F.A.**Rue St Eleuthère, 16
7500 Tournai

Tel : 069/88.11.90

Fax : 069/88.11.91

Courriel :

Internet :

<https://www.etudierenhainaut.be/cefa-wapi/formations.html>**STATUTS**

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance.

Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

CONDITIONS D'ACCES

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

ORGANISATION

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.

Formation en alternance : 2 jours à l'école

3 jours en entreprise

ORIENTATION

Préparation à la vie active

Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.